

ABN AMRO Funds

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B78762

(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS

« **ABN AMRO Funds Aristotle US Equities** »
« **ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities** »
« **ABN AMRO Funds Pzena European Equities** »

DE LA SOCIÉTÉ

Par la présente, nous informons les actionnaires des compartiments susmentionnés (les « **Compartiments** ») de ce qui suit :

Fusion des catégories d'actions « R2 (CAP) »

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a décidé, par résolution en date du 10 Février 2023, de fusionner chacune des catégories d'actions « R2 (CAP) » des Compartiments (les « **Catégories d'actions absorbées** ») avec la catégorie d'actions « R (CAP) » correspondante des mêmes Compartiments (les « **Catégories d'actions absorbantes** »), à des fins de rationalisation et conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts de la Société. Tous les actifs et passifs des Catégories d'actions absorbées seront fusionnés conformément aux tableaux ci-dessous (les « **Fusions** »).

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Aristotle US Equities »				
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1890793380	Catégorie R2-EUR (CAP)	absorbée par	LU1670605796	Catégorie R-EUR (CAP)
LU1931927187	Catégorie R2-USD (CAP)	absorbée par	LU1670605952	Catégorie R-USD (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Parnassus US ESG Equities »				
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1890796219	Catégorie R2 (CAP)	absorbée par	LU1670606760	Catégorie R-EUR (CAP)

Compartiment concerné « ABN AMRO Funds Pzena European Equities »				
<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>		<i>Code ISIN</i>	<i>Catégorie d'actions</i>
LU1890797456	Catégorie R2 (CAP)	absorbée par	LU1670607495	Catégorie R-EUR (CAP)

La Fusion prendra effet le 31 Mars 2023 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») et n'aura aucune incidence sur les autres Catégories d'actions des Compartiments.

Toutes les caractéristiques (y compris les commissions) des Catégories d'actions absorbantes resteront identiques après la Date d'entrée en vigueur, et la Fusion n'aura aucune incidence conséquent sur les actionnaires des Catégories d'actions absorbantes.

Les actifs qui seront détenus par chaque Catégorie d'actions absorbées au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement de la Catégorie d'action absorbante correspondante. Toutefois, les portefeuilles de chaque Catégorie d'actions absorbées et/ou Catégorie d'actions absorbantes peuvent être rééquilibrés avant les Fusions, de sorte à faciliter les processus de Fusion, le cas échéant.

Tous les frais liés aux Fusions susmentionnées seront supportés par la Société de gestion de la Société.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations dans leur pays d'origine, lieu de résidence ou domiciliation quant aux éventuelles conséquences fiscales associées auxdites Fusions.

Le 31 Mars 2023, les actions des Catégories d'actions absorbantes seront attribuées à chaque actionnaire de la Catégorie d'actions absorbantes correspondante sur la base du ratio de fusion tel que calculé à la Date d'entrée en vigueur. Les actionnaires de chaque Catégorie d'actions absorbées seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre de la Catégorie d'actions absorbantes correspondante à compter du 31 Mars 2023.

Les souscriptions et/ou conversions dans les Catégories d'actions absorbées ne seront plus acceptées à compter du 27 Mars 2023, après l'heure limite de chacune des Catégories d'actions mentionnées. Les Fusions n'auront aucune incidence sur les souscriptions, les conversions et les rachats effectués dans les Catégories d'actions absorbantes.

Droits des actionnaires

À compter du 22 Février 2023, les actionnaires de chaque Catégorie d'actions absorbées qui n'approuvent pas les Fusions susmentionnées auront la possibilité de demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions :

- Jusqu'au 23 Mars 2023 (heure de Luxembourg) pour le compartiment « ABN AMRO Funds Aristotle US Equities » ;
- Jusqu'au 23 Mars 2023 (heure de Luxembourg) pour le compartiment « ABN AMRO Funds Parnassus US ESG Equities » ;
- Jusqu'au 23 Mars 2023 (heure de Luxembourg) pour le compartiment « ABN AMRO Funds Pzena European Equities » ;

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'Agent de transfert de la Société (State Street Bank International GMBH, succursale de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social de la Société et auprès des agences locales des distributeurs :

- la dernière version du prospectus de la Société ;
- les dernières versions des Documents d'information clé des Compartiments ;

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives auxdites Fusions, sur demande, auprès du siège social de la Société.

Il est recommandé aux actionnaires de chaque Catégorie d'actions absorbées de lire attentivement les Documents d'information clé de la Catégorie d'actions absorbées correspondante (joints au présent Avis), de manière à prendre des décisions avisées.

Luxembourg, le 21 Février 2023

Le Conseil d'administration de la Société

Représentant en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse.

Agent payeur en Suisse

L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon, Suisse.

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de la Société ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse.